

SÉANCE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 Mars, à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de : Mr DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 04/03/2021

Présents : Mrs DUBOIS, LOCHARD, Mme BERNIER, Mrs PEJOU, GORY, DEFORGE, TARRADE, Mmes LORNAC, FILIATRE, Mr MACARY.

Absents excusés : Mr TEXIER, Mmes BARDEAU Carole, LABONNE Gaëlle, BLANCHER Laura

Absente : Mme REIX-PEYTOUR.

Mr TEXIER a donné son pouvoir à Mr MACARY.

Mme Corine LORNAC a été élue secrétaire de séance.

-1-

PRÉSENTATION DU P.C.A.E.T (Plan Climat Air Energie Territoire)

Le P.C.A.E.T. est présenté par Monsieur Jean-Luc CÉLÉRIER, Conseiller Municipal à Château-Chervix qui a présidé la Commission Environnement de l'intercommunalité lors de la précédente mandature et a travaillé sur le dossier.

Le P.C.A.E.T. s'inscrit dans le cadre des lois environnementales. Il est obligatoire pour les Communautés de Communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants. La conclusion d'un Plan au niveau local est donc issue d'une démarche volontaire.

Il ambitionne de se doter d'outils opérationnels au niveau du territoire et se décline sous quatre axes différents :

1. La consommation énergétique
2. L'émission de gaz à effet de serre et la qualité de l'air
3. Les énergies renouvelables
4. L'Adaptation au changement climatique

Le groupe de travail a été aidé par le SEHV.

Le P.C.A.E.T. se décompose en quatre étapes :

1. La réalisation d'un diagnostic territorial (avec le concours du SEHV)
2. La définition d'une stratégie et des objectifs (intervention d'un bureau d'étude et d'acteurs locaux [deux réunions publiques ont été organisées ainsi que des groupes de travail sur différentes thématiques auxquels ont participé des partenaires extérieurs]).
3. L'élaboration d'un plan d'action (effectué collectivement)
4. La mise en œuvre et le suivi du dispositif

Le plan d'action contient 40 fiches actions déclinées en 7 thématiques

1. Parc bâti et le cadre de vie
2. Transport, mobilité
3. Industries
4. Agriculture et sylviculture
5. Déchets
6. Energies renouvelables et de récupération
7. Actions transversales

Il convient désormais de concrétiser ce plan d'action et de mettre en œuvre toutes les idées avec les forces vives des territoires.

Un questionnaire a été édité pour que chaque élu puisse recenser les trois actions prioritaires.

Monsieur CÉLÉRIER procède au passage en revue des 40 fiches action.

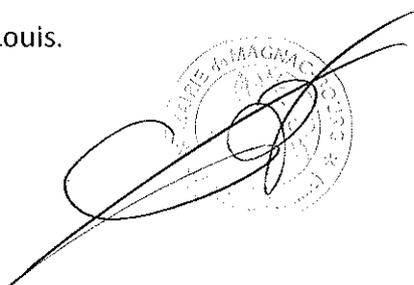
Monsieur CÉLÉRIER estime qu'il faudrait un chargé de mission, animateur qui coordonne tout ça. Le recrutement d'une personne intervenant sur quatre intercollectivités serait envisagé.

Au regard de l'ampleur du travail à fournir, pour obtenir un travail efficient, les membres du conseil municipal pensent qu'un recrutement sur deux communautés de communes serait plus pertinent.

Il est demandé un retour rapide des questionnaires à la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, pour un premier ciblage.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22h00.

Le Maire,
DUBOIS Jean-Louis.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MAGNAC' at the top and '19130' at the bottom, with a star in the center. The signature is a cursive, stylized name that appears to be 'Jean-Louis Dubois'.